

DÉLIBÉRATION

N° BS-2017-14

OBJET: Recrutement de 2 agents pour le service travaux du SETA

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents lors de la délibération : 7
Nombre de membres ayant donné procuration : 0
Date de convocation : 30/08/2017
Date d'affichage : 30/08/2017
Votes contre : 0
Votes pour : 7
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le huit septembre,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

Secrétaire de séance : **Marie-Ange PASSARIEU**

Membres présents: France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Michel DAYMAN, Marie-Ange PASSARIEU, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : Philippe SAUQUES.

Madame la Présidente rappelle aux membres présents l'évolution du service depuis le 01/01/2017, et notamment les nouvelles compétences assumées en régie par l'équipe salariée de l'ancien SIAEP Estang. Ainsi le SETA gère actuellement 9 000 abonnés environ, dont 5 000 pour le service d'Eau Potable, 2 000 pour le service d'Assainissement Collectif, et 2 000 pour le service d'Assainissement Non Collectif.

Madame la Présidente détaille également la liste des différentes opérations, études et travaux, en cours de préparation et dont le démarrage est programmé dans les semaines à venir.

Au regard de l'activité actuelle du service, Madame la Présidente indique qu'il est nécessaire de renforcer et restructurer l'effectif salarié du Syndicat. Une proposition d'organisation et de répartition des tâches et des missions est alors présentée afin de répondre aux nécessités du service dans des conditions optimisées et améliorées pour les salariés et les usagers. Il est ainsi proposé au Bureau le recrutement de deux nouveaux agents à affecter au service travaux.

Concernant les modalités de ces recrutements, Madame la Présidente rappelle l'étude en cours entre les SIAEP du Nord-ouest gersois et l'objectif d'un service mutualisé à compter du 01/01/2019. Dans l'attente des résultats de cette étude qui doit notamment préciser l'organisation future du service de l'Eau et de l'Assainissement sur le territoire, il paraît raisonnable de proposer des contrats à durée déterminée.

Après avoir rappelé la réglementation applicable aux Etablissements Publics exerçant des compétences à caractère industriel et commercial (EPIC), Madame la Présidente propose de procéder au recrutement de deux agents techniques selon les conditions suivantes :

1. Un agent conducteur de travaux / Chef d'équipe :

- Contrat à Durée Indéterminée de droit privé à compter du 18/09/2017 au plus tôt
- Emploi à temps complet, 35 heures hebdomadaires
- Rémunération maximale de 30 500 € brut par an
- Missions principales : préparation et suivi des chantiers en régie (DICT, permissions de voirie, arrêtés de circulation, servitudes de passage, plans, devis, commandes,...), préparation et suivi des chantiers réalisés en sous-traitance (appel d'offres maîtrise d'œuvre et travaux, DT, investigations complémentaires, réunions de chantier, suivi des travaux et des formalités administratives,...), pelliste et chef d'équipe sur chantiers en régie, renfort du service exploitation selon les besoins du service

2. Un agent de travaux polyvalent :

- Contrat à Durée Indéterminée de droit privé à compter du 18/09/2017 au plus tôt
- Emploi à temps complet, 35 heures hebdomadaires
- Rémunération maximale de 23 000 € brut par an
- Missions principales : entretien engins, véhicules, et matériels, travaux de maçonnerie, travaux de renouvellement / déplacement / renforcement réseau AEP et AC, travaux de branchements neufs et déplacements (AEP et AC), autres travaux pour le compte de tiers, lotissements AEP et AC, travaux listés suite entretien du réseau, renfort du service exploitation selon les besoins du service

Madame la Présidente indique que les crédits ouverts au budget sont suffisants pour le paiement de ces postes.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la proposition ainsi formulée et autorise Madame la Présidente à signer les contrats correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

